

Québec, le 12 octobre 2011

Madame Anik Montminy
Directrice
Cabinet du leader parlementaire
du gouvernement
1^{er} étage, Bureau 1.39
1035, rue des Parlementaires
Québec (Québec) G1A 1A4

Madame la Directrice,

À la suite du dépôt à l'Assemblée nationale, par la députée de Pointe-aux-Trembles, de deux pétitions demandant l'ouverture d'une maison de naissance sur le territoire du Centre de santé et de services sociaux (CSSS) de la Pointe-de-l'Île, vous trouverez ci-jointe la réponse aux pétitions afin qu'elle soit déposée conformément à l'article 64.8 du Règlement sur l'Assemblée nationale.

Je vous prie d'agréer, Madame la Directrice, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



Marie-Ève Bédard
Directrice de cabinet

P.J.

N/Ref. : 11-MS-04076

Québec, le 12 octobre 2011

Monsieur Jean-Marc Fournier
Leader parlementaire du gouvernement
Cabinet du leader parlementaire
du gouvernement
Édifice Pamphile-Le May
1^{er} étage, Bureau 1.39
1035, rue des Parlementaires
Québec (Québec) G1A 1A4

Cher collègue,

Le 21 septembre dernier, la députée de Pointe-aux-Trembles déposait deux pétitions adressées à l'Assemblée nationale demandant l'ouverture d'une maison de naissance sur le territoire du Centre de santé et de services sociaux (CSSS) de la Pointe-de-l'Île.

L'implantation de services de sages-femmes et la création de nouvelles maisons de naissance constituent une réelle priorité pour le ministère de la Santé et des Services sociaux. Nous soutiendrons ce développement, notamment en accordant le financement nécessaire, cependant, il ne peut que se faire progressivement, au rythme de l'élaboration des projets et de l'arrivée des nouvelles sages-femmes sur le marché du travail.

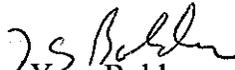
Le mandat de proposer de nouveaux projets pour la mise en place de services de sages-femmes revient aux agences de la santé et des services sociaux qui doivent développer ces projets en fonction des besoins de leur population et en collaboration avec les CSSS avec qui les sages-femmes doivent signer des contrats. Étant donné les difficultés qu'ont les femmes de l'est de Montréal de trouver un médecin pour le suivi de leur grossesse ainsi que la situation de certaines unités d'obstétrique de Montréal qui peinent à offrir le niveau de service requis, je serais favorable à la mise en place de services de sages-femmes et d'une maison de naissance à l'extrémité est de l'île de Montréal.

... 2

Dans cette perspective et compte tenu de la volonté de la population d'avoir accès à une maison de naissance sur le territoire du CSSS de la Pointe-de-l'Île, nous recevrons avec intérêt un projet que nous déposerait l'agence de Montréal pour l'implantation d'une maison de naissance dans ce secteur de Montréal.

Je vous prie d'agréer, cher collègue, l'expression de mes meilleurs sentiments.

Le ministre,


Yves Bolduc

N/Réf.:11-MS-04076